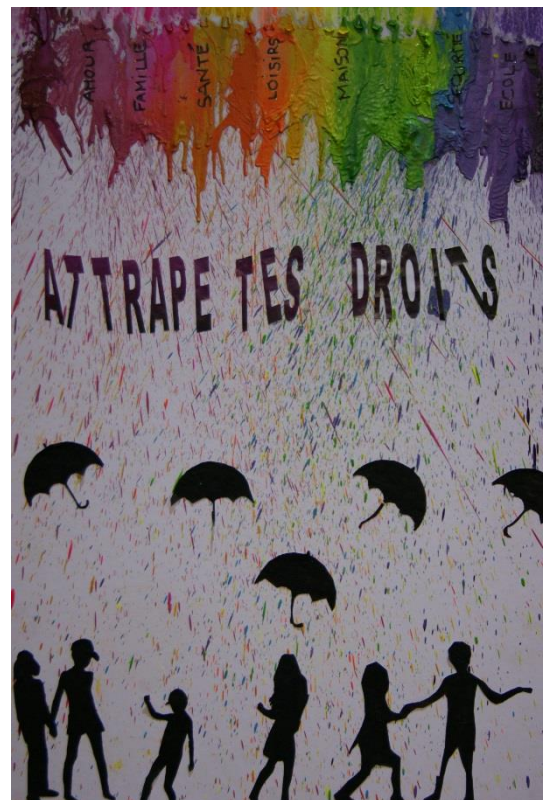




AGIS POUR TES DROITS
De l'expression à l'action

GALERIE DES DROITS 2018



SOMMAIRE

I- INTRODUCTION.....	3
II- PARTICIPER A LA GALERIE DES DROITS DE TARN-ET-GARONNE	4
A. Modalités de participation.....	4
B. Règlement.....	5
C. Porter un regard critique sur l'œuvre	7
1) Le message de l'oeuvre	7
2) L'illustration du message.....	7
3) La demarche vecue	7
III- LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT	8
IV- ABORDER LES DROITS AVEC LES ENFANTS ET LES JEUNES.....	9
A. Le concept de liberté d'expression.....	9
1) La liberté, c'est quoi ?.....	9
2) Animer un débat avec des enfants ou des jeunes sur le thème de la liberté.....	9
3) S'interroger sur la liberté d'expression.....	10
4) Définir la liberté d'expression et poser ses limites.....	10
5) Agir : s'exprimer sur une cause, se mobiliser	10
B. Réfléchir sur ses droits et les promouvoir	11
1) Jeu d'images : différencier besoins et envies	11
2) Jeu d'images : ce que je vois, ce que je comprends	11
3) Jeu d'expression	11
4) Jouer avec les mots et les sons	12
5) Analyse d'affiches	12
6) La fresque ou le mur d'expression	12
7) Quelques questions pour aborder un thème.....	12
C. Des outils en ligne	13

I- INTRODUCTION

Le préambule de la Convention relative aux Droits de l'Enfant stipule :

« Il importe de préparer pleinement l'enfant à avoir une vie en société (...) dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité ».

« Agis pour tes droits, de l'expression à l'action » est un ensemble d'actions Francas visant à faire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (la CIDE) le cadre de références de tous les acteurs éducatifs :

- en s'assurant que les droits de l'enfant soient effectifs sur chaque territoire,
- en promouvant la CIDE auprès de l'ensemble des citoyens,
- en valorisant la contribution apportée par les enfants à la vie et à la transformation du territoire.

La **Galerie des droits** est une de ces actions.

Elle rassemble des productions artistiques qui témoignent d'actions en faveur de la promotion et de la défense des droits : affiches, poèmes, photos, BD, recueil de paroles d'enfants, chansons, ...

Dans ce dossier, vous trouverez :

- des renseignements pour participer à cette action,
- des idées d'activités pour aborder les droits de l'enfant avec un groupe,
- des informations concernant la Convention des Droits de l'Enfant.

II- PARTICIPER A LA GALERIE DES DROITS DE TARN-ET-GARONNE

La Galerie des Droits de Tarn-et-Garonne est la vitrine de l'expression des enfants, des jeunes et des adultes du département.

On peut y participer, à partir de 3 ans :

- Individuellement
- En groupe

A. Modalités de participation

1	Avant le 28 septembre 2018	<u>Inscription auprès des Francas 82</u> Envoyer le(s) bulletin(s) de participation aux Francas de Tarn-et-Garonne ⇒ <i>Vous pouvez bien sûr commencer votre projet avant !</i>
2	Avant le 2 novembre 2018	<u>Envoi des œuvres aux Francas 82</u> Faire parvenir la production artistique aux Francas de Tarn-et-Garonne
3	Le 28 novembre 2018	<u>Jury départemental 82</u> Sélection des coups de cœur du département à Montech, pour la Galerie nationale des droits
4	Février/Mars 2019	<u>Galerie nationale des droits</u> Dans le cadre du Festival des droits des enfants et de la citoyenneté, exposition nationale des coups de cœur de tous les départements de France et des pays partenaires. Sélection de coups de cœur nationaux qui constitueront un almanach national des droits
5	De janvier 2019 à mai 2019	<u>Valorisation départementale</u> La Galerie des droits départementale peut être exposée, à la demande, dans des lieux publics, des centres de loisirs, des écoles, ...
6	Juin 2018	<u>Clôture de l'édition 2018</u> Exposition de la Galerie départementale des droits et remise à tous les participants des almanachs illustrés par les coups de cœur nationaux. Les œuvres sont restituées aux participants.

B. Règlement

L'opération « Agis pour tes droits » est coordonnée dans chaque département par l'association départementale des Francas.

Catégories de participation

La participation est ouverte à toute personne mineure ou majeure, à titre individuel ou dans une démarche collective, dans le cadre scolaire, comme dans les temps péri et extrascolaires.

L'inscription doit se faire dans une de ces catégories :

- 1- les moins de 6 ans (maternelles)
- 2- les 6-11 ans (élémentaires)
- 3- les 12-18 ans (collège et lycée)
- 4- les adultes

Critères de recevabilité d'une œuvre

Quelle que soit l'œuvre proposée à la Galerie des Droits, il y a quelques critères à respecter pour qu'elle puisse être exposée.

Les œuvres sont **obligatoirement accompagnées d'une fiche de présentation** et envoyées à l'association départementale (voir en annexe).

Elles doivent répondre, pour certaines d'entre elles, aux **critères** suivants :

- Affiches : réalisées à plat, en petit format A3 ou en grand format 40 cm x 60 cm. Elles comportent obligatoirement un élément de texte (« slogan ») lisible à distance (2 ou 3 mètres) ;
- Vidéos : d'une durée qui ne doit pas excéder 3 minutes, en format AVI. Elles comportent obligatoirement un titre et un générique. La mention « Agis pour tes droits, en partenariat avec les Francas » doit également apparaître ;
- Photos : format minimum 15 x 21 cm / format maximum 40cm x 60 cm ;
- Livres, BD : en version numérique ou papier ;
- Chanson : d'une durée moyenne de 3 minutes, en format MP3.

Valorisation des œuvres

• **Le jury départemental** détermine une sélection de « coups de cœur » qui se distinguent par leur singularité, l'originalité de la démarche, l'ambition du projet, la qualité d'expression, l'implication des participants, la mobilisation d'acteurs.

Il ne s'agit pas d'un concours où telle œuvre gagne un prix. Il s'agit plutôt de sélectionner un extrait des productions de Tarn-et-Garonne pour les valoriser au niveau national.

Les coups de cœur seront choisis par le jury à partir de critères qualitatifs classés en 3 items :

- LE MESSAGE DE L'ŒUVRE
- L'ILLUSTRATION DE CE MESSAGE
- LA DEMARCHE VECUE

La composition du jury

Ses membres peuvent être sollicités en raison de leur intérêt pour les droits de l'enfant et leur effectivité :

- ✓ des adultes représentant au mieux les partenariats, institutions et l'environnement : des élus (municipalité, département, ...), des membres de l'Éducation nationale, des parents, des animateurs, des bénévoles et professionnels du monde associatif, des partenaires institutionnels, des militants Francas...
- ✓ des enfants et des jeunes, non participants au concours.

Participer au jury

Si vous ne participez pas à la Galerie des Droits, n'hésitez pas à demander à participer au jury ou à proposer quelqu'un (05.63.66.49.06 ou accueil.francas82@gmail.com)

• **Un évènement national** qui regroupe les sélections départementales est organisé en décembre. Un jury national apprécie toutes les productions par catégorie et en sélectionne un certain nombre en vue d'une valorisation dans une publication à destination des participants.

• **Des expositions départementales** : chaque centre de loisirs, école, collectivité, association peut emprunter la Galerie départementale des droits afin de l'exposer dans sa structure, pour une ou plusieurs journées.

Itinérance de la Galerie départementale des droits

La galerie des droits départementale est disponible de janvier à mai pour être exposée dans des lieux publics, des centres de loisirs, des écoles, ...

Si vous êtes intéressé pour l'emprunter, merci de nous contacter afin de discuter de votre projet :
05.63.66.49.06 / accueil.francas82@gmail.com

• **Un échange franco-ivoirien** : Les Francas de Tarn-et-Garonne ont un partenariat avec la Côte d'Ivoire. Les ivoiriens nous envoient une sélection de leurs œuvres que nous valorisons avec celles du Tarn-et-Garonne. De même, nous envoyons une sélection des œuvres du Tarn-et-Garonne en Côte d'Ivoire.

Envoyer son œuvre en Côte d'Ivoire

Vous pouvez, sur la fiche de présentation de l'œuvre, préciser si vous acceptez que votre œuvre soit envoyée en Côte d'Ivoire. Les œuvres en question seront sélectionnées par le jury départemental. Pas de retour possible de l'œuvre.

Droit de publication

Les participants et groupes de participants accordent aux Francas un **droit de publication** de leurs productions, valable pour l'ensemble des supports Francas (publications, magazines, sites Internet et blogs).

Les participants, les associations départementales et la Fédération nationale s'engagent à **ne pas utiliser les productions à des fins commerciales**.

C. Porter un regard critique sur l'œuvre

L'œuvre réalisée est l'illustration d'un message (au sujet des droits de l'enfant).

Répondre à ces questions va aider à vérifier l'ensemble des éléments de l'œuvre mais aussi à porter un jugement sur sa réalisation :

1) LE MESSAGE DE L'ŒUVRE

- Est-ce que l'œuvre a un titre ? Inscrit dans l'œuvre (comme sur une affiche) ou sur un petit écriteau à côté. Ce titre doit expliciter le message que véhicule l'œuvre.
- Le message est-il clair et compréhensible (slogan, titre, ...) ?
- Engage-t-il à la réflexion ou à l'action ?
- Ce message a-t-il du sens ?
- Est-ce que l'œuvre présente bien un avis ou une proposition sur les droits de l'enfant ?
- Le message est-il original, poétique, humoristique, ... ?
- Y a-t-il des fautes d'orthographe dans le texte ?

2) L'ILLUSTRATION DU MESSAGE

- Le choix du support permet-il de comprendre le message ?
- Est-ce que l'œuvre respecte les critères imposés par le règlement (voir règlement page 5) ?
- Les différents éléments de l'œuvre sont-ils bien clairs ? L'œuvre ne paraît-elle pas trop chargée ?
- Est-on satisfait de l'aspect esthétique de l'œuvre en général : couleurs, forme, écritures, paroles, musiques ?
- Est-ce que l'œuvre vous paraît belle ?

3) LA DEMARCHE VECUE

Il est proposé que les participants puissent apporter une expression complémentaire à l'œuvre proposée : Quelles sont nos propositions, nos revendications ? A qui veut-on s'adresser ?

Expliquer la démarche de réalisation de l'œuvre :

- Avant : ce qui vous a amené à cette œuvre, ce qui a été réfléchi ensemble, toutes les étapes qui ont amené à la réalisation de votre œuvre. Pourquoi veut-on faire passer tel message ? Quel est notre avis sur le sujet que l'on a retenu ?
- Pendant : la manière, les procédés que vous avez utilisés pour réaliser votre œuvre. Comment avez-vous organisé votre groupe, réparti les tâches ? Quelle technique avez-vous employé ?
- Après : ce qui va changer, vos actions futures pour la promotion ou la défense des droits de l'enfant, pour faire vivre le message de l'œuvre

III- LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) est adoptée par l'Organisation des Nations unies le 20 novembre 1989. Elle constitue le texte fondateur des droits de l'enfant à l'échelle mondiale, et reconnaît l'enfant comme sujet de droits. Elle est basée sur la Déclaration Universelle des droits de l'Homme de 1948.

Elle repose sur **4 principes généraux** :

- la non-discrimination (art 2),
- l'intérêt supérieur de l'enfant (art 3),
- les droits à la vie et au développement (art 6),
- le respect de l'opinion (art 12).

Elle est un **outil pour aider les enfants à apprendre les droits humains**, elle précise la Déclaration Universelle des droits de l'Homme spécifiquement applicable aux enfants. Elle fournit les repères nécessaires à la vie en société. La découvrir, la comprendre, c'est se cultiver aux droits de l'Homme dans le respect des droits d'autrui.

En ratifiant la CIDE en 1990, l'État français s'engage à mettre ses propres lois en conformité avec les dispositions de la CIDE.

La CIDE se compose de 54 articles qui présentent une quarantaine de droits. Les droits sont partout, à la maison, à l'école ou au centre de loisirs, dans la vie de tous les jours et dans l'environnement proche, sur les écrans des ordinateurs...

Pour les aborder, les Francas proposent 10 points clés qui donnent une grille de lecture utilisable par tous les enfants, à condition d'en adapter le vocabulaire en fonction de la maturité des enfants.

- ❖ J'ai le droit de **m'exprimer**, de **donner mon avis** et de participer à la vie de la société en qualité de citoyen (*articles 12, 13, 14, 15, 17*).
- ❖ J'ai le droit d'**être soigné** et de bénéficier des soins adaptés à mon handicap et à mon âge (*articles 3, 23, 24, 26, 39*)
- ❖ J'ai le droit d'**être protégé de la violence**, ce qui inclut également la guerre et la prison (*articles 9, 19, 34, 37, 38, 39*)
- ❖ J'ai le droit d'**avoir une éducation** (*articles 23, 24, 28, 29, 32.1, 40.4*)
- ❖ J'ai le droit d'**être nourri, logé**, et de grandir dans de bonnes conditions (*articles 24.2, 27*)
- ❖ J'ai le droit à l'**égalité** en particulier entre filles et garçons (*articles 2, 23, 30*)
- ❖ J'ai le droit de **rêver**, de **rire**, de **jouer**, de participer à des activités culturelles, ludiques et sportives et de me reposer (*articles 3, 23, 30, 31*)
- ❖ J'ai le droit d'**avoir une identité**, une **famille**, une **vie privée** (*articles 2, 7, 8, 9, 10, 16, 20, 21, 22*)
- ❖ J'ai le droit d'**être aimé et respecté** (*articles 6, 18, 34, 35*)
- ❖ J'ai le droit d'être protégé et de **ne pas être exploité** (*articles 32, 36*)

La Convention internationale des droits de l'enfant est consultable et téléchargeable dans sa version intégrale et en simplifiée pour les enfants sur le site : <http://francas82.fr/project/la-cide/>

IV- ABORDER LES DROITS AVEC LES ENFANTS ET LES JEUNES

A. Le concept de liberté d'expression

Ce document a comme objectif principal de fournir un support pour les éducateurs qui souhaitent aborder la notion de liberté d'expression :

- **s'approprier le concept de liberté**
- **s'interroger sur le concept de liberté d'expression**
- **exercer ses droits d'expression.**

1) La liberté, c'est quoi ?

L'article 4 de la déclaration des droits de l'homme dit que : La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi.

Par petits groupes (de 3-4), demander aux participants de sélectionner chacun une photo, une image, un texte, une chanson... qui peut illustrer la liberté : chacun explique pourquoi la photo, le texte qu'il a choisi évoque la liberté.

On peut tenter de discerner ce qui peut être du point de vue objectif (les indications données par le texte ou l'image), de ce qui peut être relatif à ses sentiments (les indications relatives à son interprétation).

- **On cherche à favoriser l'analyse individuelle et collective, et faire comprendre que l'on peut exprimer quelque chose par la parole, par l'image, par l'écrit, par le geste, par des symboles, par des idées.**

À partir de cet échange, toujours en petits groupes, chacun essaie de proposer sa propre définition de la liberté. Ensuite, en fonction de l'âge du public concerné, on essaie de se mettre d'accord sur une seule définition, celle qui peut convenir à tous.

- **On cherche ici à permettre à l'expression individuelle de participer de la réflexion collective.**

2) Animer un débat avec des enfants ou des jeunes sur le thème de la liberté

On peut concevoir la liberté de deux façons :

- la possibilité de faire ce que l'on veut sans aucune limite (et cela peut vite devenir la loi du plus fort)
- la possibilité de faire ce que l'on veut dans le respect des droits des autres (c'est-à-dire dans le respect de tout ce qui permet à chacun de s'exprimer, de s'épanouir, d'être).

Si l'on retient bien évidemment la deuxième, la liberté suppose donc des limites.

Dans un premier temps, il est proposé une réflexion individuelle autour de deux questions : la liberté est-elle menacée s'il n'y a pas de limites ? Pourquoi faut-il des limites pour se sentir libre ?

- **On cherche ici à favoriser la réflexion, le questionnement, la capacité à penser par soi-même, à développer une pensée critique.**

Dans un second temps, on organise le débat, l'animateur de séance ayant pour rôle de permettre l'expression de chacun, d'organiser la prise de parole, de demander des précisions, de faire compléter les propos.

Un secrétaire est chargé d'ordonner les propos pour en faire une synthèse.

- **On cherche ici à organiser la réflexion collective, dans le respect et l'écoute des différents avis. On veut également démontrer que pour conduire un débat, il faut des règles.**

3) S'interroger sur la liberté d'expression

La liberté d'opinion, c'est la liberté de penser ce que l'on veut.

L'article 10 de la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen dit que : « nul ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. »

L'article 11. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.

L'article 12 de la CIDE dit que les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement, le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.

À partir d'une situation (une photo ou une phrase aux propos menaçants, une photo d'une personne ayant des symboles vestimentaires particuliers...), par petits groupes de 3-4 personnes, on essaie de poser les arguments pour ou contre cette situation.

Un secrétaire prend les notes et on réunit les groupes pour prendre connaissance de l'ensemble des argumentaires. En collectif, on se met d'accord pour retenir les quatre arguments les plus forts de sens.

- **On cherche ici à donner sens à la liberté d'opinion (la liberté d'expression ne permet pas d'excuser toutes les opinions : est-ce que je peux tout dire ? Oui, pourquoi ? / Non, pourquoi ?**

4) Définir la liberté d'expression et poser ses limites

Deux aspects sont à explorer, entre autre pour le débat et la construction collective :

- la liberté d'expression individuelle : ce qui concerne et engage la personne elle-même
- la liberté d'expression collective : ce qui concerne les groupes (liberté de réunion, liberté d'association, liberté de publication, liberté de manifestation).

En France, la liberté d'expression (considérée comme une des libertés fondamentales) est consacrée par l'article 11 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Elle est encadrée dans la loi qui fixe des limites : celles qui correspondent à la protection des autres droits.

- Ne pas porter atteinte à la vie privée et au droit à l'image.
- Ne pas tenir de propos diffamatoires, injurieux ou de propos qui incitent à la haine raciale, ethnique ou religieuse.

5) Agir : s'exprimer sur une cause, se mobiliser

S'engager personnellement pour faire changer une situation.

- **On cherche ici à donner sens à l'idée de « se sentir concerné par », sur quoi je suis prêt à m'engager, quelle peut être mon implication personnelle dans l'action collective.**

- Quel sujet nous préoccupe ?
- Sur quoi souhaitons-nous nous exprimer ?

- Sur quoi voulons-nous agir ? Que voulons-nous transformer ?
- Avec quels moyens voulons nous agir : BD, carte postale, affiche, tract, radio, journal, livre blanc... ?
- Dans quels espaces pouvons-nous agir : dans un centre de loisirs, à l'école, dans notre quartier, dans notre commune, dans une formation BAFA...
- Dans quels cadres souhaitons-nous agir : réunion, association, conseil d'enfants...

B. Réfléchir sur ses droits et les promouvoir

L'objectif est de permettre aux enfants, par l'activité ludique, de réfléchir ensemble, de faire émerger un certain nombre de notions (besoins, envies, droits), de s'exprimer sur leur vécu, et de créer, entre enfants, comme entre enfants et adultes, des discussions et des échanges sur les droits de l'enfant.

1) Jeu d'images : différencier besoins et envies

Le jeu commence par la constitution d'une collection d'images ou de photos, identifiant des besoins, des envies, comme par exemple : une école, un téléphone portable, un vélo, des jeux, de l'eau, de la nourriture, des vêtements « dernier cri », un ordinateur personnel, des amis, des bonbons, un médicament, un ours en peluche, un ballon... (avec des petits, on peut utiliser directement des objets).

Les supports collectés sont donnés au groupe d'enfants en leur demandant de les classer en deux catégories : ce qui correspond à un besoin, ce qui correspond à une envie. On essaie d'expliquer pourquoi. Chacun peut s'exprimer et une discussion peut s'engager pour comprendre la différence entre « j'ai envie de » et « j'ai besoin de ».

2) Jeu d'images : ce que je vois, ce que je comprends

Constituer une collection d'images, de photos... de situations qui concernent les enfants, tirées de magazines ou en prenant d'anciennes affiches Agis pour tes droits (utiliser par exemple d'anciens almanachs ou aller sur le site agispourtesdroits.org). Il en faut une par enfant.

Chacun en reçoit une, l'observe et essaie de répondre à ces questions : qu'est-ce que c'est ? De quoi cela parle ? Est-ce que cela concerne tous les enfants ? Est-ce que je peux avoir à vivre la situation décrite ?

Des débats s'organisent sur les photos : il faudra faire ressortir ce qui interpelle, pose question, ou choque... et progressivement introduire la notion de droit.

3) Jeu d'expression

Faire deviner aux membres du groupe, un mot, une situation ou une action par un dessin.

Tous les enfants piochent un petit papier sur lequel est écrit un mot illustrant un thème en rapport avec les droits. Après un temps de réflexion, chacun son tour, les enfants dessinent devant les autres, sur un grand tableau blanc, des indices pour faire devenir le mot en question, ou l'interprètent sous forme de saynètes.

Après chaque mot trouvé, le groupe avec l'adulte, peut engager une discussion, si cela amène à compléments, explications...

4) Jouer avec les mots et les sons

On sélectionne une collection de slogans et on en donne une appréciation : est-ce que la phrase est chantante ? Y a-t-il un jeu de mots, une métaphore, une rime... ? Y a-t-il un sens propre, un sens figuré ?

Ensuite, on s'amuse à inventer des slogans, à modifier un slogan publicitaire existant...

À partir d'un sujet ou d'un objet, on choisit un substantif, un adjectif, un verbe et on essaie de construire un slogan.

5) Analyse d'affiches

On montre une affiche à un groupe d'enfants. Ensuite on la cache et on leur demande ce qu'il ont vu, compris : ce que j'ai vu en premier, pourquoi cela a-t-il attiré mon regard ? On permet ainsi de mettre en évidence le lien entre un message et une illustration.

On peut décliner ce principe pour repérer d'autres liaisons : quelles sont les couleurs dominantes...

Dans ce cas, on mettra en évidence la relation entre le message et le choix des couleurs.

On peut aussi donner plusieurs affiches, l'activité consistant à les trier par nature : celles qui informent, celles qui alertent, celles qui sont publicitaires, celles qui ont une fonction de décoration...

On repère ainsi les éléments de classement.

6) La fresque ou le mur d'expression

Le but est de créer un libre moyen d'expression pour sensibiliser aux droits de l'enfant. Cette fresque est adaptable à toutes les tranches d'âge. Il s'agit de faire un dessin, écrire une phrase, élaborer un message ou un slogan... en rapport avec les droits de l'enfant.

Une autre possibilité sera de réaliser une grande affiche présentant et illustrant chacun des principaux droits de l'enfant, ou encore une affiche par droits, qui permet à chacun de s'exprimer.

7) Quelques questions pour aborder un thème

Quelles sont les différences entre un adulte et un enfant ?

Être en bonne santé, qu'est-ce que cela veut dire ?

Quel est le rôle d'un vaccin, d'un médicament ?

C'est quoi l'état civil ? À quoi cela sert-il ?

Que peut-on attendre du délégué de classe ?

Naviguer sur Internet peut-il être dangereux ?

Est-ce qu'il est important que tout le monde sache lire ?

Pourquoi j'ai le droit de donner mon avis ?

Pourquoi certains enfants ne vont jamais au musée, au zoo, à la médiathèque, au théâtre ?

Que veut dire « manger à sa faim » ?

Qu'est-ce qui est indispensable pour bien grandir ?

Pourquoi les enfants ont-ils des droits à eux ?

Faut-il être adulte pour avoir droit à la parole ?

Pourquoi l'école est-elle importante ?

Que veut dire être libre ?

Peut-on tout dire ?

Dans quels pays les droits de l'enfant s'appliquent-ils ?

C.Des outils en ligne

Sur notre site internet, vous trouverez :

- de nombreuses ressources et des jeux pour aborder les droits de l'enfant
- des informations sur la galerie des droits
- les œuvres des précédentes éditions

<http://francas82.fr/droits-de-lenfant/>



Ressources : DROITS DE L'ENFANT

Tout DDE - jeux DDE - Mallette yapakemoakadédra DDE - Textes internationaux Droits de l'enfant

LA CIDE
DDE - Textes internationaux, Droits de l'enfant

Apprendre la Convention relative aux droits de l'enfant
DDE - jeux, Droits de l'enfant

Dix points clé
DDE - jeux, Droits de l'enfant

Trois en un
DDE - jeux, Droits de l'enfant

Textes internationaux
DDE - Textes internationaux, Droits de l'enfant

Yapakemoakadédra
DDE - Mallette yapakemoakadédra, Droits de l'enfant



Association départementale des Francas de Tarn-et-Garonne



25 rue d'Albert
82000 Montauban



05.63.66.49.06



accueil.francas.82@gmail.com



www.francas82.fr

